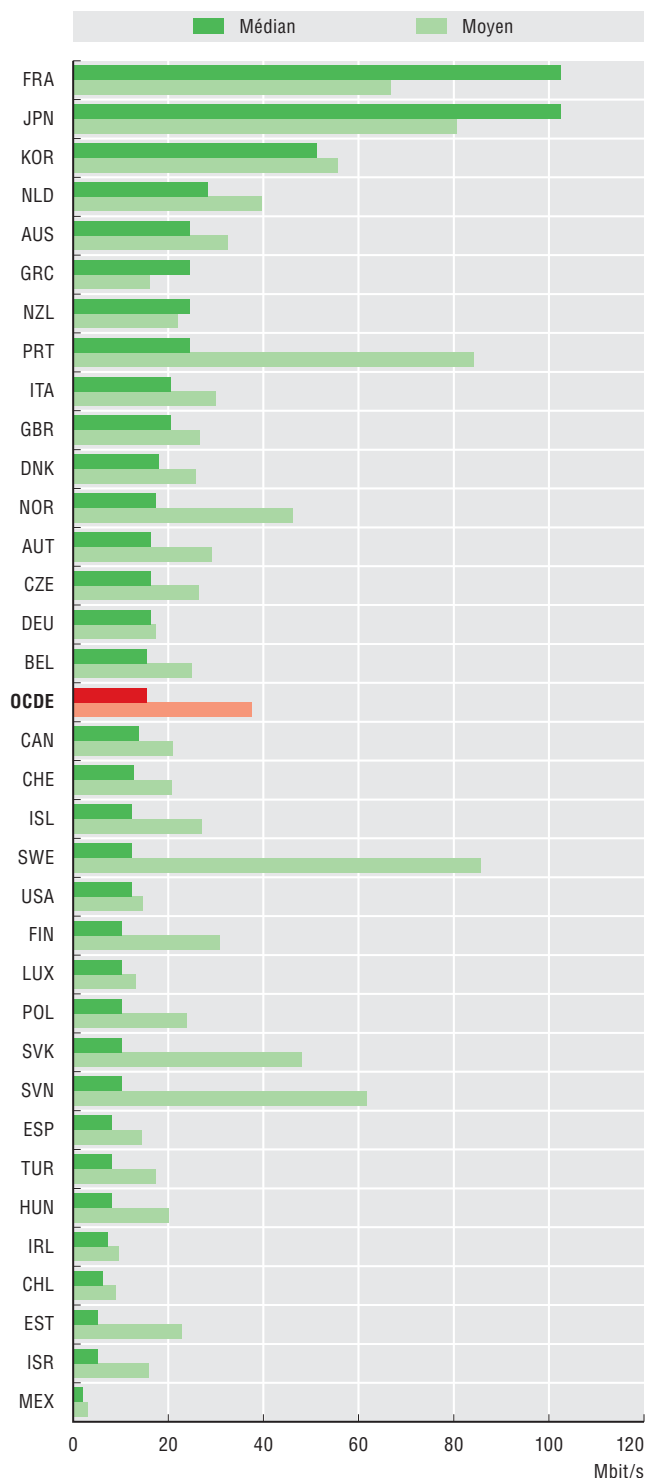


Débit descendant moyen et médian annoncé, septembre 2010



Source : OCDE (2011), *Perspectives des communications de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490440>

Cette dernière décennie, les tarifs du haut débit n'ont pas cessé de chuter dans l'ensemble de la zone OCDE, alors même que le débit lui-même augmentait. La plupart des pays de l'OCDE ont au moins un opérateur qui propose de manière active des connexions haut débit à base de fibre optique – limitées toutefois, parfois, à certaines zones géographiques. La FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) et la FTTB (fibre jusqu'à l'immeuble) permettent par ailleurs la symétrie des débits de transfert ascendant et descendant, ce qui ouvre la voie à de nouvelles fonctionnalités et à l'utilisation améliorée de toute une palette d'activités en ligne : partage d'images, visioconférence, transfert de contenus sur des sites sociaux, etc.

En septembre 2010, la France et le Japon disposaient du débit descendant médian annoncé le plus élevé : jusqu'à 100 Mbit/s (mégabits par seconde). Ce même chiffre était alors de 15.4 Mbit/s dans l'ensemble de la zone OCDE, contre un débit descendant moyen annoncé de 37.5 Mbit/s.

Dans certains pays, les écarts entre les tarifs de base du haut débit sont considérables selon que les frais de ligne sont ou non compris. Par exemple, en Espagne, ces tarifs sont respectivement de 44.48 USD et de 28.29 USD en PPA, ce qui fait de l'Espagne le pays de l'OCDE le plus cher frais de ligne inclus, mais la classe au septième rang du palmarès des pays les plus chers hors frais de ligne. L'Italie présente un tableau du même ordre (30.68 USD contre 21.72 USD).

Le Chili, la Corée, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande proposent les tarifs de base du haut débit les plus élevés, tandis que l'Estonie, le Japon, la République slovaque et la Turquie ont les tarifs les plus abordables. Certains pays se distinguent par une grande amplitude tarifaire. Ainsi, les prix en Slovénie s'étagent de 21 USD à plus de 1 000 USD mensuels pour une offre à 1 gigabit par seconde. En Grèce, au contraire, la gamme des prix se limite à 21-35 USD par mois.

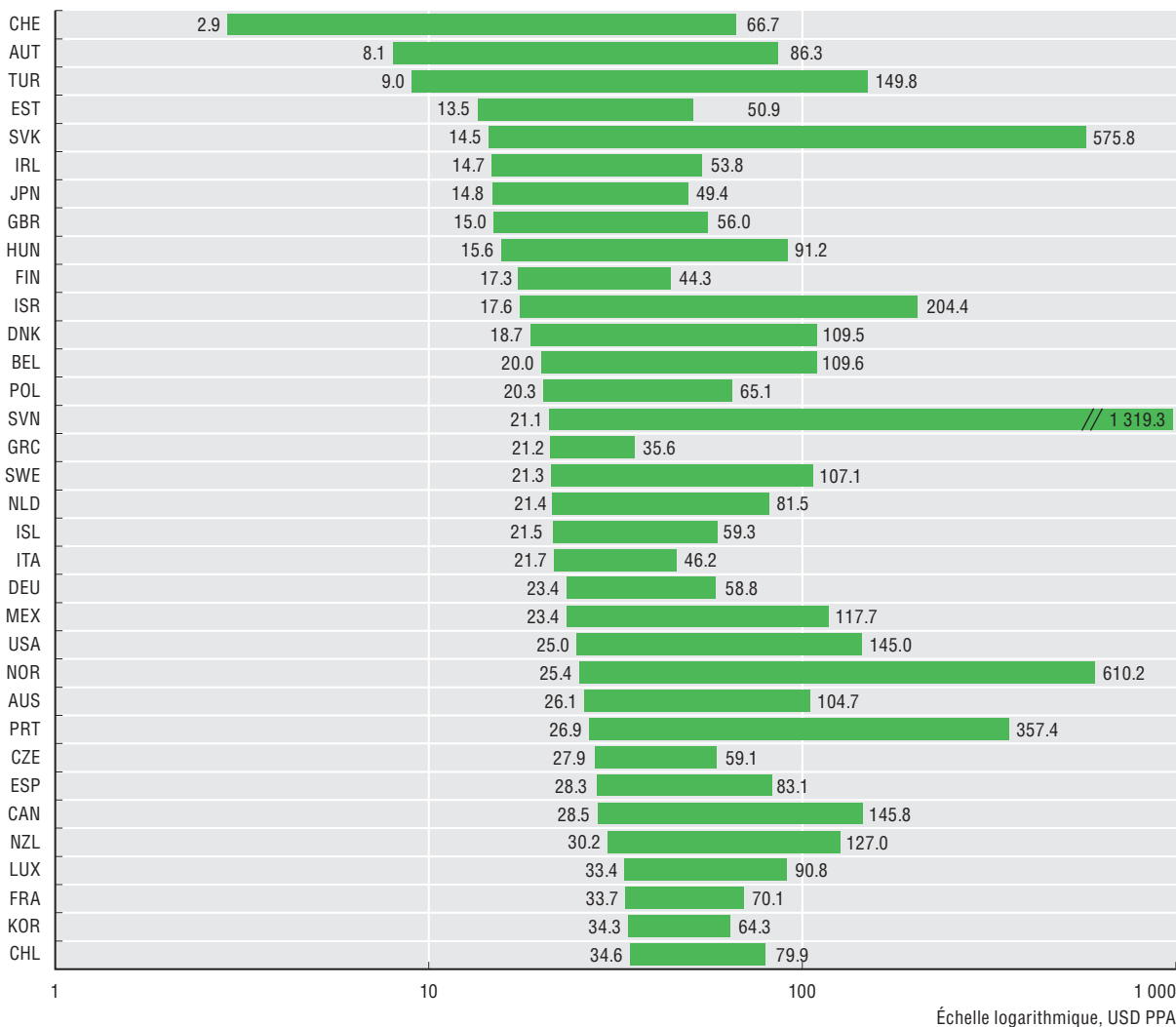
Définition

Pour cette collecte de données, les débits sont ceux annoncés par trois opérateurs et ne correspondent probablement pas au débit le plus caractéristique. Sauf mention contraire, les débits maxima qui ont été pris en compte découlent des limitations techniques des technologies installées.

Les tarifs se répartissent en tarifs incluant et n'incluant pas (« hors frais de ligne ») les frais de location de la ligne fixe (RTPC). Il en va de même pour les offres de services de télévision par câble que l'on ne peut détailler, comme les services câble/fibre. Certaines offres incluant le téléphone et la télévision (*triple play*) ne peuvent non plus être détaillées. Les tarifs incluent les frais de location de modem (lorsqu'ils sont fournis séparément). Les informations tarifaires sont présentées en parité de pouvoir d'achat (PPA).

Gamme tarifaire du haut débit pour un abonnement mensuel, hors frais de ligne, septembre 2010

En USD en PPA

Source : OCDE (2011), *Perspectives des communications de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE, Paris.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932490459>**Mesurabilité**

Une enquête visant à recueillir des éléments tarifaires et des données de vitesse du haut débit a été menée pour les *Perspectives 2011 des communications de l'OCDE* sur 686 offres haut débit indépendantes de 102 opérateurs dans les 34 pays de l'OCDE. Trois opérateurs ont été retenus dans chaque pays (avec en moyenne 7 offres par opérateur) : l'opérateur de télécommunications historique, le plus gros câblo-opérateur (en cas de disponibilité du câble) et un autre prestataire DSL, câble ou fibre (le cas échéant). Les offres devaient être proposées de manière claire sur le site Internet de l'opérateur ; toutes les offres DSL, câble et fibre étaient enregistrées, mais prises en compte dans les calculs seulement lorsque leur débit atteignait au moins 256 kbit/s ; elles concernaient des prestations reconduites de mois en mois, et disponibles soit dans la plus grande ville du pays, soit, en cas de couverture seulement régionale, dans la première ville de la région concernée.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Vitesse et tarification du haut débit », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-38-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.